



Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT d'activité 2016



**SAUVONS
L'EAU!**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2016)

Président : Michel Delpuech

1^{er} Vice-Président : Pascal Bonnetain

2^e Vice-Président : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales :

Joël Abbey, Pascal Bonnetain, Jean-Marc Bluy,
Frédérique Colas, Dominique Després,
Gilles D'Ettore, Pierre Hérisson, Isabelle Maistre,
Hervé Paul, Antoine Orsini, Didier Réault, René Revol.

Etat et ses établissements publics :

la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur,

la commissaire à l'aménagement des Alpes,

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,

le secrétaire général pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur interrégional de la Mer Méditerranée,

le directeur général des voies navigables de France,

le directeur de l'agence des aires marines protégées,

le directeur général de l'agence régionale de santé

Auvergne-Rhône-Alpes,

le préfet de Corse.

Usagers, organisations professionnelles et

personnes qualifiées :

Gérard Clémencin, Dominique Destainville,

Loïc Fauchon, Jean-Marc Fragnoud, Myrose Grand,

Patrick Jeambar, François Lavrut, Vincent Gabette,

N. (en attente de désignation), Jean Raymond, Claude Roustan, Denis Vaubourg.

Représentants du personnel de l'agence :

Sylvain Irrmann (titulaire), Patrick Saint-Léger
(suppléant).

Édité en février 2017

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture : Ruisseau des Neuf Riaux (83),
affluent de l'Aille qui alimente à son tour l'Argens.

© C. Moirenc

ÉDITO

p.3

2016, EN CHIFFRES

p.4

LES AIDES

p.6

LES PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :
au milieu du gué p.8

CONTINUITÉ ET RENATURATION DES RIVIÈRES :
les travaux battent leur plein p.10

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES :
forte reprise des engagements agricoles p.12

ASSAINISSEMENT : les collectivités sur la voie
de la valorisation des eaux usées traitées p.14

SUBSTANCES DANGEREUSES : des opérations
de dépollution d'envergure p.16

2^E PLAN RHÔNE : bon démarrage en faveur de la qualité,
de la ressource en eau et de la biodiversité du fleuve p.18

DYNAMISME DE LA CORSE, pour les sujets novateurs
et les nouvelles compétences p.20

LES REDEVANCES

p.22

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée p.23

LA GOUVERNANCE LOCALE

p.25

LE SAGE : la gestion concertée par bassin versant p.26

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

p.28

L'AGENCE DE L'EAU, principal bailleur de l'action extérieure
des collectivités p.29

LA CONNAISSANCE

p.31

COMPRENDRE LES FACTEURS de résilience des cours d'eau
face aux changements globaux p.32

LES ÉQUIPES DE L'AGENCE

p.34

RÉORGANISATION : s'adapter pour gagner en productivité p.35

ÉDITO



Michel Delpuech,
Prefet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée,
président du conseil
d'administration de l'agence
de l'eau Rhône Méditerranée
Corse

En 2016, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a une nouvelle fois fait preuve de sa capacité à faire naître et à accompagner les projets des territoires en faveur de l'eau. Cet engagement quotidien s'est concrétisé par un montant d'intervention de l'agence encore jamais atteint sur ce 10^{ème} programme ; il illustre parfaitement l'ambition collective de l'État et des acteurs publics et privés des territoires pour retrouver des eaux en bon état. Les résultats sont éloquents : les volumes d'eau économisés et laissés aux cours d'eau et aux nappes souterraines représentent l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 600 000 habitants. Des travaux majeurs sur le fleuve Rhône ont également été réalisés pour rétablir la continuité piscicole et restaurer les lônes, soulignant une nouvelle fois le rôle moteur du volet « Qualité - ressource - biodiversité » piloté par l'agence de l'eau dans le cadre du Plan Rhône.

La « loi pour la reconquête de la biodiversité » élargit désormais les compétences de l'agence de l'eau à la préservation de la biodiversité terrestre et marine. C'est une reconnaissance du savoir-faire de l'agence dans le soutien des actions de renaturation du milieu aquatique et de sa capacité à nouer des partenariats avec des acteurs très divers.

Ces résultats et la reconnaissance de cette expertise doivent être salués car ils n'ont été possibles que par une mobilisation très forte des équipes de l'agence et de l'État, en étroite collaboration avec le comité de bassin.

Sur la scène internationale, l'agence a été présente à la COP 22 au Maroc pour présenter et diffuser le plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée. Elle a ainsi participé à une meilleure prise en compte de la problématique de l'eau dans ce sommet mondial sur les changements climatiques et à la reconnaissance de son importance vitale.



Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

2016 a connu une belle dynamique d'investissements pour l'eau avec un montant d'engagements de 550 M€ encore jamais atteint lors du programme « Sauvons l'eau ! ». Avec une politique forte d'appels à projets et de sensibilisation des acteurs, l'agence a su donner les impulsions pour faire émerger les actions à fort enjeu, qu'il s'agisse d'économies d'eau, de renaturation des rivières ou de dépollution.

Elle prépare l'avenir... De grands changements redessinent en effet les modes de gestion de l'eau. Le dérèglement climatique d'une part impose de moins consommer et de mieux partager l'eau ; la nouvelle organisation territoriale de la République, d'autre part, vise à mutualiser les compétences de l'eau potable et de l'assainissement. Ces évolutions majeures tirent la gestion de l'eau vers un même objectif : des modèles durables, économies et efficaces.

Comme elle a porté vers les territoires l'adaptation au changement climatique, il y a 4 ans déjà, avec un plan de bassin, comme elle a soutenu dès 2015 les intercommunalités qui ont adopté la compétence GEMAPI, l'agence accompagne depuis 2016 celles qui mutualisent leurs moyens dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en anticipation de 2020, l'échéance fixée par la loi NOTRe. L'agence souhaite aussi promouvoir activement les pratiques innovantes ainsi elle ouvre les nouveaux horizons de l'assainissement par la valorisation des eaux usées, source d'économies d'eau, d'énergie et de rentabilité pour les collectivités.

De fortes ambitions alors même que l'agence doit faire face à un rythme soutenu de suppressions de postes. Elle y répond en mettant en œuvre un « schéma prévisionnel des effectifs, des emplois et des compétences ». Un défi afin de maintenir sa force d'intervention pour sauver l'eau !

2016, EN CHIFFRES



40,1 Mm³

c'est le volume d'eau économisé en 2016 sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, soit la consommation d'une ville de 600 000 habitants.



106 km

DE LINÉAIRE DE COURS D'EAU ont été restaurés en 2016, année record pour la renaturation des rivières.



1976 collectivités

(communes et tous EPCI) ont fait appel aux aides financières de l'agence en 2016 pour mener des projets pour l'eau.

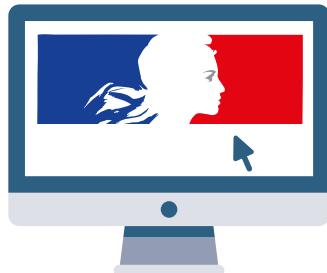


64

C'EST LE NOMBRE TOTAL DE RIVIÈRES LABELLISÉES « RIVIÈRE EN BON ÉTAT » FIN 2016.

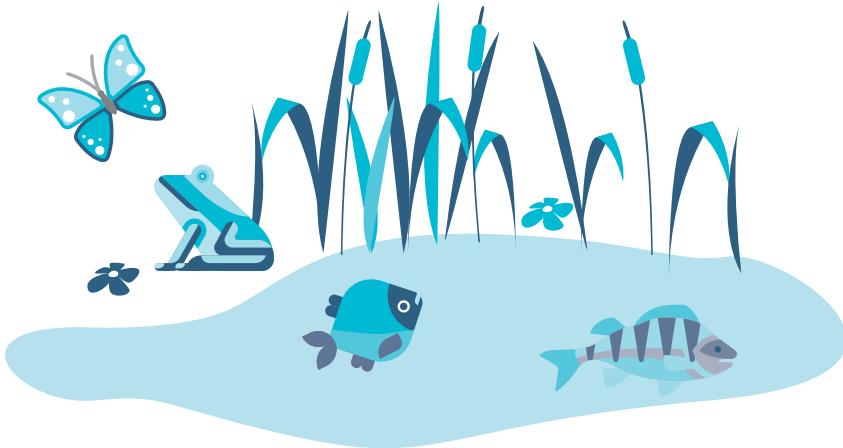
52 %

DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉDÉCLARATION EN 2016.



30 M€

C'EST LE MONTANT D'AIDES QUE L'AGENCE A VERSÉ pour 66 projets novateurs de renaturation des rivières et de lutte contre les inondations. La gestion « gemapienne » des rivières est en marche.



8 AOÛT 2016

la loi pour la reconquête de la biodiversité est promulguée. Elle crée l'agence française pour la biodiversité et élargit les compétences des agences de l'eau à la biodiversité.

2020

C'EST L'ÉCHÉANCE FIXÉE PAR LA LOI

NOTRe pour le transfert des compétences eau potable et assainissement aux EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale). L'agence a lancé un appel à projets de 10 M€ pour les aider à se structurer en anticipant cette échéance.

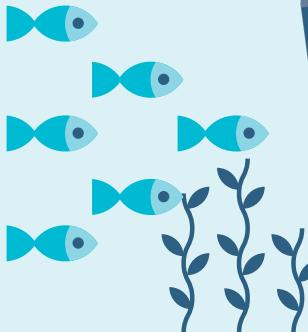


3 100

ABONNÉS
au compte twitter
de l'agence de l'eau.

3

C'EST LE NOMBRE DE FILMS D'ANIMATIONS PRODUIT PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2016:
« Redonnons libre-cours à nos rivières », « Zones humides, zones utiles: agissons ! », « La station du futur, elle est pleine de ressources ». Et en une année seulement des milliers de vues sur Youtube !



LES AIDES



Le Jaur traversant le village d'Orlargues (34)



Ombre commun dans la Sorgue (84)

La dynamique d'investissements en 2016 a été exceptionnelle. Les rivières en sont les premières bénéficiaires avec un nombre de chantiers sans précédents pour leur redonner un fonctionnement naturel. Les collectivités ont répondu massivement à l'appel à projets GEMAPI lancé en 2015, et avec des projets matures.

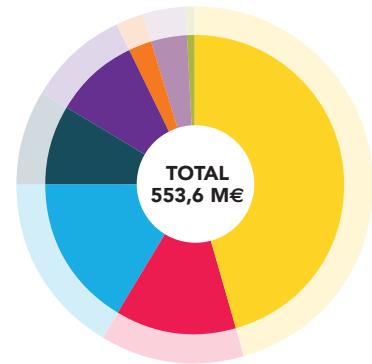
Année très positive aussi pour la chasse au gaspi de l'eau avec de nouveaux records de volumes économisés, notamment par le secteur agricole. Mais il reste encore à finaliser trois-quarts des plans de gestion de la ressource sur les territoires en déficit, une priorité absolue pour éviter les conflits d'usage face au manque d'eau.

Comme attendu, la reprise des projets agricoles s'est largement confirmée en 2016 avec une hausse conséquente des demandes d'aides pour la conversion au bio et pour des pratiques moins polluantes. La protection des captages d'eau potable a également bénéficié d'une mobilisation croissante.

Les opérations de dépollution industrielle, moins nombreuses, ont en revanche par leur ampleur permis d'abattre de forts tonnages de rejets toxiques.

Côté assainissement, la valorisation des eaux usées des stations d'épuration ouvre de nouveaux horizons. L'appel à projets pour réutiliser les eaux usées traitées a connu un franc succès. Et les collectivités sont toujours plus nombreuses à désimperméabiliser les sols pour mieux gérer les eaux pluviales.

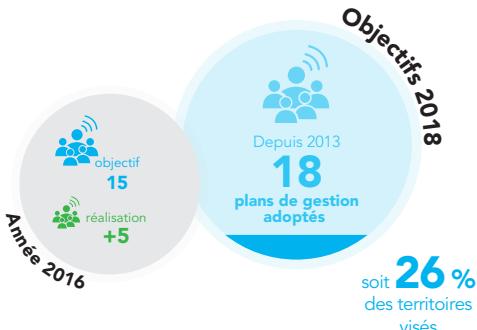
Répartition des aides sur l'année 2016⁽¹⁾



(1) Montant des engagements, hors dépenses de fonctionnement et fonds de concours ONEMA.

LES PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU : au milieu du gué

Mettre en place des plans de gestion de la ressource sur les 71 bassins prioritaires du SDAGE.



Economiser 20 Mm³ d'eau par an, dont au moins la moitié sur les zones prioritaires du SDAGE.



Le partage équilibré de la ressource en eau est une nécessité et cela va s'intensifier avec les effets du changement climatique. L'enjeu est de laisser un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes afin d'**assurer un équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...)**. La solution, c'est de bâtir des plans de gestion de la ressource. Fondés sur les résultats des « études volumes prélevables », ils sont construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

En 2016, les 70 études volumes prélevables des bassins en déficit ont été achevées (à l'exception des secteurs Siagne et Gapeau). Cette première étape de connaissance était indispensable pour amorcer les plans de gestion. Désormais l'heure est à la concertation pour finaliser les PGRE. 5 PGRE ont été adoptés en 2016 (Garon, Ay-Ozon, Ardèche, affluents du Bourget, Savoureuse) et 9 autres engagés. La dynamique semble donc bien amorcée sur les territoires en déficit. L'objectif maintenant est d'aboutir à un accord entre les parties prenantes. Cette étape de concertation peut être longue à mener, en particulier sur les territoires non couverts par une structure locale de gestion.



Un appel à projets pour économiser l'eau en agriculture



Suite au succès de l'appel à projets de 2015 pour économiser l'eau, l'agence en a lancé un nouveau dédié aux économies d'eau en agriculture. Doté de 5 millions d'euros, il cible les projets de modernisation des infrastructures hydrauliques et de mise en œuvre des technologies économies en eau.

Economies d'eau : le secteur agricole fort contributeur

Nouvelle année record avec des volumes d'eau économisés dépassant de 100 % les objectifs annuels du programme. Fin 2016, on compte 195 Mm³ d'eau économisés depuis 2013, début du 10^e programme. Ces efforts de réduction des prélevements ont porté essentiellement sur les territoires prioritaires du SDAGE mais également sur les territoires non prioritaires, au titre de l'adaptation au changement climatique, grâce à l'appel à projets « économies d'eau » de 2015 destiné aux collectivités et aux industriels.

Pour l'année 2016, 5 projets ont permis à eux seuls d'économiser 28,3 Mm³ en réparant les réseaux fuyards des agglomérations de Nice et de Marseille et les canaux d'irrigation de l'Isle-sur-la-Sorgue (84), des Albères (66) et de la Robine (11). Le secteur agricole permet à lui seul l'économie de plus de la moitié des volumes, grâce au passage à l'irrigation sous-pression et aux réparations de fuites sur les canaux.

La mobilisation pour les économies d'eau sur les réseaux d'eau potable se maintient donc dans la durée : si elle est 2 fois moins élevée qu'en 2015, année de l'appel à projets, elle est cependant bien supérieure aux actions 2013 (+80 % de volumes économisés) et 2014 (+250 % de volumes économisés).

Paul Minssieux, président du SMAGGA
(Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon)

Paul Minssieux Concertation et conviction

La prise de conscience a eu lieu après la canicule de 2003, année où l'on a atteint un pic de consommation. Il a fallu convaincre tous les partenaires concernés de la nécessité d'un plan de gestion de la ressource en eau. Ce fut un travail de concertation de trois ans avec les différents acteurs (syndicats des eaux, agriculteurs, industriels), avec l'appui des ingénieurs du syndicat. C'est un travail de passionnés. On a beaucoup été aidé, notamment par l'agence de l'eau qui a financé à hauteur de 80 % les études, ainsi que les travaux d'interconnexion avec la nappe de Rhône-Sud. Il faut développer un état d'esprit général, une vision à long terme. On a sensibilisé les enfants en particulier avec pour objectif de leur démontrer que l'eau est un bien précieux. C'est une action de tous les instants qui concerne aussi bien l'arrosage automatique des massifs publics que l'installation de petits matériels sur les robinets pour réduire la consommation d'eau. Notre programme d'action va permettre d'économiser 1 million de m³ par an pendant trois ans.



Chiffres

40,1 Mm³

économisés en 2016,
l'équivalent de la consommation d'une ville de 600 000 habitants. L'objectif de 20 Mm³/an économisés est à nouveau largement dépassé pour la 4^e année consécutive.

50 %

des volumes économisés viennent du secteur agricole.

72,4 M€

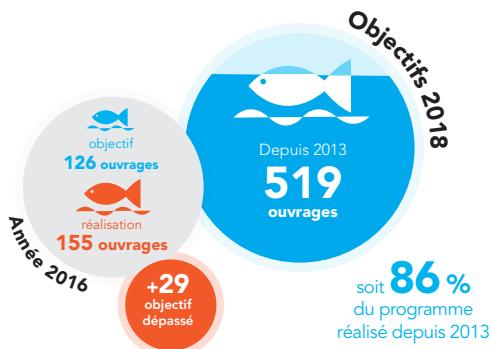
d'aides ont été accordés en 2016 par l'agence pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, dont près de 52 M€ pour des opérations d'économie d'eau.

12

Organismes Uniques de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC) ont bénéficié des aides de l'agence depuis le début du programme.

CONTINUITÉ ET RENATURATION DES RIVIÈRES : les travaux battent leur plein

Rendre franchissables 600 ouvrages construits en travers des cours d'eau



Engager la restauration morphologique sur 100 km de cours d'eau



Sous l'impulsion de l'appel à projets GEMAPI⁽¹⁾, les investissements pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières ont fortement augmenté en 2016. L'agence a attribué au total 35 M€ d'aides : c'est 3 fois plus qu'en 2015. Les opérations concernaient des travaux de reméandrage, de recharge en granulats, de remobilisation des matériaux, de restauration d'ancien lit, de recul de digue, dont beaucoup participent à la lutte contre les inondations. Preuve que les syndicats de rivières et les collectivités de nombreux territoires ont déjà acquis une maturité de réflexion pour gérer leurs rivières selon la nouvelle approche « gemapienne ». C'est une dynamique en marche. Elle pourrait s'accélérer au fil de la restructuration des territoires pour la prise de compétence GEMAPI. L'agence de l'eau en fait une priorité parce que la dégradation du lit des cours d'eau est la 2^e cause de leur déclassement après les pesticides.

155 ouvrages rendus franchissables

La dynamique est restée forte en 2016 pour rétablir la continuité des rivières et a largement dépassé l'objectif annuel fixé à 126 ouvrages. Plus de la moitié des ouvrages aidés sont sur des cours d'eau en liste 2, ce qui correspond à l'objectif pour 2016. Si l'enveloppe des aides est en baisse de plus de 7 M€ comparée à 2015, le nombre d'ouvrages aidés a fortement grimpé (156 pour 114 en 2015). A noter par exemple l'équipement du barrage hydroélectrique de Puicherac par son exploitant pour la montaison et la dévalaison des anguilles et des aloises, l'effacement de 5 seuils sur la Bièvre par le Parc naturel régional du Haut-Jura.



Lido de Thau (34)

Depuis 2013, début du programme « Sauvons l'eau ! », 11 670 ha de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau pour des actions de restauration, entretien ou acquisition, dépassant ainsi dès fin 2016 l'objectif de 10 000 ha fixé pour la durée du 10^e programme. En 2016, 1 740 ha de zones humides ont été concernés. En Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple, le Conservatoire d'espaces naturels restaure 191 ha. En Occitanie, le Conservatoire du Littoral acquiert 182 ha sur les salins de Castellars, et la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée porte une restauration de 150 ha.

Plein succès pour l'appel à projets GEMAPI

L'agence finance 66 projets d'études et de travaux novateurs de renaturation des rivières et de lutte contre les inondations, pour un montant d'aide de 30 M€. Ils sont situés en majorité en régions Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, en zones urbaines et périurbaines. A noter par exemple, les travaux sur l'Huveaune à Auriol (Bouches-du-Rhône - lire ci-dessous) ou encore les travaux sur le Gier dans le centre de Saint-Chamond (Loire). Portés par Saint-Etienne Métropole, ces travaux redonneront un caractère plus naturel à la rivière, aujourd'hui enterreée dans une galerie souterraine, tout en laissant passer une crue centennale. Ces projets illustrent la nouvelle compétence GEMAPI transférée aux intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2018.

En savoir plus : www.eaurmc.fr/aapgemapi

La reconquête de la biodiversité, une nouvelle mission pour l'agence

Par son soutien financier à la protection et à la restauration du fonctionnement naturel des rivières, des lacs, des zones humides, mais aussi des espaces littoraux et de la mer, l'agence contribue depuis des années à la préservation de la biodiversité. Suite à la promulgation de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, l'agence renforce son implication et a lancé dès début octobre une initiative sous forme d'appel à projets. Dotée de 8 millions d'euros, elle cible les projets des collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques.



Chiffres

90,8 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 16,3 M€ pour le rétablissement de la continuité et 35 M€ pour la renaturation des rivières, soit 3 fois plus qu'en 2015.

155 obstacles

barrant un cours d'eau deviennent franchissables, dont près de la moitié sont sur des cours d'eau en liste 2⁽²⁾.

11,7 M€

d'aides ont permis de restaurer 1764 ha de zones humides (dont 736 ha achetés).

(2) La liste 2 concerne les cours d'eau où la continuité doit être restaurée en priorité, impérativement avant 2020.



Danièle Garcia
maire d'Auriol
(Bouches-du-Rhône)

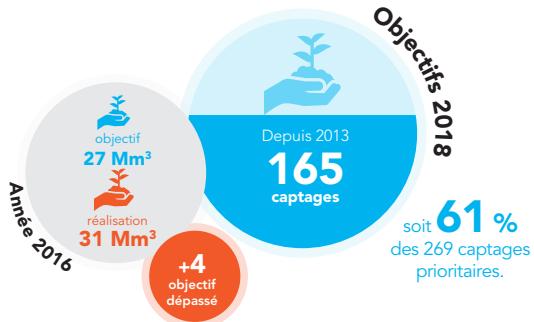
Danièle Garcia

Nous allons pouvoir concilier plusieurs enjeux

L'agence de l'eau a retenu, dans le cadre de son appel à projets GEMAPI, notre projet de «parc de la confluence» (celle de l'Huveaune avec la Vède), que nous voulions réaliser depuis près de dix ans en lien avec un aménagement urbain plus global. Ayant ainsi un seul et même financeur, ce projet, piloté par le Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune, va permettre de concilier prévention des inondations, renaturation du fleuve et aménagement du cadre de vie. En effet, en bordure du quartier des Artauds, où nous construisons plusieurs équipements publics, nous allons adoucir fortement les berges et y replanter des arbres. La zone humide ainsi créée servira à l'expansion des crues, qui menacent actuellement les habitations de l'autre rive. Pour les habitants, des sentiers les plus naturels possibles seront aménagés. Ceux-ci ont une forte demande de se réconcilier avec l'Huveaune, autrefois appelée « La dévastatrice ».

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES : forte reprise des engagements agricoles

Engager les plans d'action de restauration sur 269 captages d'eau potable prioritaires du SDAGE 2016-2021 touchés par les pollutions diffuses.



Le retour des projets agricoles a bien été au rendez-vous en 2016, avec un doublement des aides de l'agence de l'eau versées au titre de la lutte contre les pollutions d'origine agricole. La stabilisation fin 2015 du nouveau dispositif d'attribution des aides liées aux mesures agro-environnementales et climatiques et à la conversion à l'agriculture biologique a rendu à nouveau possible en 2016 le soutien aux projets agricoles pour des pratiques moins polluantes.



L'agriculture bio gagne du terrain

On assiste à une forte hausse des demandes d'aides à la conversion à l'agriculture biologique. Entre 2014 et fin 2016, l'enveloppe des aides de l'agence a grimpé de 0 en 2014 à 22 M€ (8 M€ en 2015, 14 M€ en 2016), du fait de la bascule des financements qui relévaient auparavant du 1^{er} pilier de la PAC. Le passage à des pratiques plus économies en herbicides a aussi été conséquent, notamment dans le sud du bassin. L'agence a soutenu financièrement ces projets avec 14 M€ d'aides.

Ecophyto II : soutien à l'accompagnement des groupes d'agriculteurs

Dans le cadre du plan Ecophyto II qui vise à réduire de moitié l'utilisation des pesticides d'ici 10 ans, l'agence de l'eau a ouvert un appel à projets de 500 000 €.

L'objectif : financer pendant un an jusqu'à 50 % des frais de personnels chargés de conseiller et de former des groupes d'agriculteurs qui souhaitent réduire significativement l'utilisation de pesticides et s'engager dans l'agro-écologie. Ce soutien s'ajoute au financement supplémentaire apporté par l'agence en 2016 à hauteur de 1,3 M€ dans le cadre des PDRR pour du matériel permettant de réduire l'usage et de limiter la dérive des produits phytosanitaires, ainsi bien sûr qu'à l'ensemble des autres aides à la réduction des pollutions agricoles.



Booster l'innovation et l'expérimentation en agriculture

Afin de soutenir les techniques innovantes économies en eau et en intrants, l'agence a ouvert une enveloppe de 2 M€ sous forme d'un appel à projets. Il vise par exemple des travaux de recherche et d'expérimentation sur la mise en œuvre de variétés végétales plus résistantes aux maladies et à la sécheresse, ou des méthodes alternatives de lutte contre les bio-agresseurs émergents et les adventices invasives.



Protection des captages prioritaires : décollage des plans d'actions

7 nouvelles procédures de délimitation des aires de protection des captages d'eau potable ont été achevées en 2016, contre 26 en 2015. Un ralentissement logique dans la mesure où la priorité 2016 portait sur les dernières délimitations à mener sur les 210 captages prioritaires du précédent SDAGE et qu'il s'agit des dernières études, les plus complexes. Mais pour les 68 nouveaux captages ciblés, 40 % d'entre eux disposent déjà d'une délimitation achevée ou en cours. En parallèle, les engagements de plans d'actions ont très bien progressé en 2016, sur 31 nouveaux captages. 61 % des 269 captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 sont couverts par un plan d'actions à fin 2016, soit un taux d'avancement maintenu par rapport à 2015 malgré l'ajout de 68 nouveaux captages.

Captages : 10 nouvelles substances à rechercher

Dans le cadre du contrôle additionnel réalisé pour les captages d'eau potable en eau de surface, la liste des substances prioritaires à rechercher dans l'eau⁽¹⁾ compte 10 nouvelles substances. Pour accompagner les 69 petites collectivités de moins de 2000 habitants concernées par cette mise en œuvre, qui doit prendre effet d'ici le 1^{er} janvier 2019, l'agence a lancé un appel à projets avec un taux d'aide de 80 % pour la réalisation de la 2^e campagne du contrôle additionnel.



Johanne Dumagny,
conseillère agronomie
et environnement à la
Chambre d'agriculture de
Haute-Saône

Johanne Dumagny

Réduire la pollution agricole

En lien avec la commune de Champlitte, nous avons mis en œuvre l'an dernier les premières mesures de notre plan d'action destiné à réduire la pollution diffuse d'origine agricole dans les sources du Vivier et de la Papeterie. Les analyses au niveau des sources montrent que les teneurs en molécules issues des produits phytosanitaires dépassent les seuils autorisés pour la production d'eau potable. Le diagnostic, porté par la Communauté de communes de 4 rivières avec l'appui de l'agence de l'eau, démontre que cette présence importante de molécules résulte des activités agricoles : 718 hectares sont exploités sur le bassin versant de la source du Vivier et 1060 hectares sur celui de la source de la Papeterie. Soit 44 agriculteurs concernés par notre plan d'action visant, d'ici à la fin 2020, à réduire la concentration de molécules phytosanitaires en dessous de la norme de 0,1µg/l pour chacune des molécules et en dessous de 0,5µg/l pour l'ensemble des molécules. Pour ce faire, les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) financées à 80 % par l'agence de l'eau sont de précieux outils pour convaincre les agriculteurs de mobiliser les leviers agricoles nécessaires : allongement des rotations, introduction de cultures à bas intrants...

Chiffres

26 M€

ont été accordés en 2016 pour protéger les captages d'eau potable (financements de mesures agro-environnementales, d'investissements agricoles, de démarches zéro pesticide en zones non agricoles, d'acquisitions foncières, d'études DUP, de postes pour l'animation...).

33,9 M€

d'aides attribuées aux agriculteurs en 2016, contre 16,9 M€ en 2015.

7 M€ d'aides

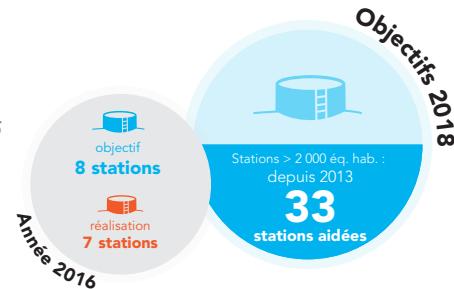
accordées dans le cadre des PDRR pour des aides non surfaciques (investissements et animation de mesures agro-environnementales) dont 5,7 M€ pour des investissements en équipements permettant de réduire la pression pesticides. Sur ce volet, la dynamique est donc maintenue sur le bassin (5 M€ en 2015) du fait notamment de l'ouverture de financements supplémentaires de l'agence au titre d'ECOPHYTO II.

ASSAINISSEMENT : les collectivités sur la voie de la valorisation des eaux usées traitées

Améliorer le fonctionnement par temps de pluie de 200 systèmes d'assainissement (collectivités cibles)



Mettre aux normes 100 % des stations d'épuration échéance 2005 de la Directive ERU (capacité ≥ 2000 équivalent-habitants)



L'assainissement est en pleine mutation et les collectivités s'emparent des innovations. Les stations d'épuration peuvent faire bien plus qu'épurer. Produire de l'énergie, des matières premières et de l'eau recyclée de qualité pour arroser les espaces verts et les golfs ou irriguer les cultures, ce sont autant de solutions locales d'adaptation au changement climatique, au manque d'eau et même à l'épuisement des ressources minières. L'agence de l'eau accompagne les collectivités vers ces innovations qui rendent les stations moins consommatrices d'énergie, plus performantes, mais aussi plus rentables.

Son conseil d'administration a relevé le taux d'aides à 80 % pour la réutilisation des eaux usées traitées sur les territoires en déficit en eau et lancé en octobre un appel à projets de 7 M€ pour les autres territoires. L'agence a aussi intégré pour la 1^{ère} fois dans ses aides classiques la récupération de l'énergie des eaux usées avec un taux d'aides à 50 %. Pour relayer cette impulsion forte sur ces voies d'innovation, l'agence a organisé en octobre 2016 au Musée des Confluences à Lyon le colloque « la station d'épuration du futur » (plus de 300 participants), ainsi qu'un film d'animation.

La maîtrise des eaux de pluie, toujours une priorité face au dérèglement climatique

En 2016, 11 collectivités ont engagé des travaux de désimperméabilisation dont une majorité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Auvergne-Rhône-Alpes, avec une importante opération sur l'agglomération de Lyon pour infiltrer les eaux pluviales de la future ligne de tramway (1,5 M€ d'aides versés par l'agence) en les déconnectant ainsi du réseau unitaire.

Mise aux normes : dynamique confirmée pour les petites stations

En 2016, comme en 2015, les petites collectivités (de moins de 2000 équivalent-habitants-EH) ont concentré la plus grande part des aides à la mise en conformité des stations (4,4 des 7,5 M€). 44 stations de petites collectivités ont ainsi été aidées. En revanche, seules 7 stations de plus de 2000 EH sur les 8 ciblées ont fait en 2016 l'objet d'une aide aux travaux de mise en conformité. L'objectif de la directive eaux résiduaires urbaines n'est donc toujours pas atteint. Avec 5 nouvelles stations déclarées non conformes en 2015, il reste 20 collectivités à aider d'ici 2018, fin du 10^e programme « Sauvons l'eau ! ».

Primes pour épuration : l'incitativité paie

101,5 M€ de primes de bonne performance ont été attribués en 2016. De plus en plus modulées en fonction des performances de l'épuration et de la gestion durable des services, elles réduisent le nombre de stations non-conformes pour leurs performances, tombé de 591 en 2013 à 332 en 2016 (490 en 2015). L'équipement en dispositif d'autosurveillance des réseaux de collecte concerne désormais 90 % des réseaux de plus de 10000 EH équipés fin 2016 (contre 46 % fin 2012). Depuis 2015, un volet « gestion durable des services » est intégré au système de primes. En 2016, 3,8 M€ ont été attribués pour inciter les collectivités à utiliser et remplir l'observatoire SISPEA⁽²⁾, outil de pilotage, de suivi et de comparaison des services. Résultat : 179 % de remplissage supplémentaire de SISPEA entre fin 2014 et 2016 !

Solidarité avec les territoires ruraux : en hausse depuis 3 ans

57,1 M€ d'aides ont été versés dans le cadre de la solidarité urbain-rural (21,2 M€ pour l'assainissement et 35,9 M€ pour l'eau potable). Au total, 66 % de l'enveloppe ont été investis pour réhabiliter des ouvrages vétustes. Plus globalement, l'agence a versé 118,2 M€ d'aides sur des projets cofinancés par les départements sur les territoires ruraux et 9,4 M€ aux conseils départementaux eux-mêmes, dont 5,6 M€ pour financer leur service d'assistance technique.

POINT DE VUE



Gilles d'Ettore,
maire d'Agde (34)

Un appel à projets pour anticiper la réorganisation territoriale



D'ici à 2020, les compétences de l'eau potable et de l'assainissement seront confiées aux Etablissements publics de coopération intercommunale⁽¹⁾. L'agence veut les aider à se structurer en anticipant cette échéance. Elle a lancé en juin un appel à projets de 10 M€ pour financer les études nécessaires au transfert de compétences (inventaire du patrimoine, tarification des services, structuration). Le taux d'aide fixé à 80 % jusqu'en juin 2017 est ensuite dégressif.

57,1 M€ d'aides ont été versés dans le cadre de la solidarité urbain-rural (21,2 M€ pour l'assainissement et 35,9 M€ pour l'eau potable). Au total, 66 % de l'enveloppe ont été investis pour réhabiliter des ouvrages vétustes. Plus globalement, l'agence a versé 118,2 M€ d'aides sur des projets cofinancés par les départements sur les territoires ruraux et 9,4 M€ aux conseils départementaux eux-mêmes, dont 5,6 M€ pour financer leur service d'assistance technique.

Gilles d'Ettore

Irriguer le golf en économisant 300000 m³ d'eau potable

Agde a un besoin d'eau crucial, tant en raison de sa vitalité démographique que de son dynamisme touristique : nous sommes 250 000 habitants chaque été, au plus fort de l'étiage de l'Hérault. Il est anachronique d'arroser les 70 ha du golf municipal avec 300000 m³ d'eau potable. Dès 2003, j'ai donc proposé d'irriguer ce golf avec l'eau traitée de la station Posidonia, équipée depuis 2012 d'une membrane d'ultrafiltration. Cette idée est devenue un projet, avec la Dreal, l'ARS et l'agence de l'eau qui prendra en charge 80 % des 5,5 M€ de travaux. A partir de l'été prochain, nous installerons en sortie de station un poste de chloration, 3 km de canalisation et un réservoir de 2000 m³ sur le terrain de golf.

(1) Conformément à la loi de Nouvelle organisation territoriale de la République (le NOTRe)

(2) SISPEA : observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Chiffres

147 M€*

d'aides ont été versés aux collectivités pour l'assainissement en 2016 : 61 M€ pour le traitement des eaux usées et 86 M€ pour les réseaux d'assainissement (dont 45 % pour réduire la pollution pluviale). Des montants en forte hausse, comparés à 2015 (122 M€), soutenus par l'effet de l'appel à projets pour la réutilisation des eaux usées qui a mobilisé 7 M€.

13,6 M€

d'aides versés pour des études de structuration et de planification des services publics d'assainissement.

4 565

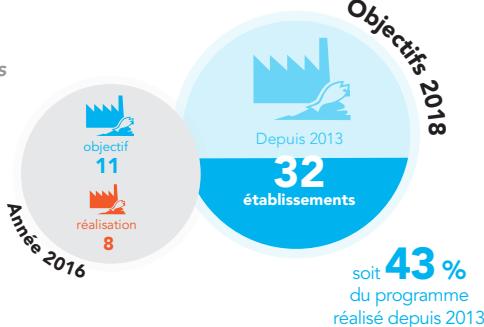
réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financées en 2016 (14,8 M€ d'aides), dépassant l'objectif annuel fixé à 4 000 réhabilitations. La dynamique reste donc très positive malgré le contexte de réorganisation territoriale qui aurait pu faire craindre un ralentissement.

* Hors aides versées aux départements pour les services d'assistance technique

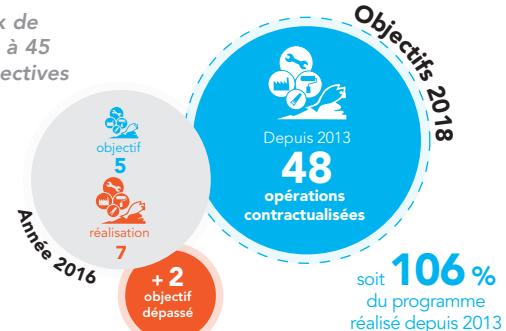
SUBSTANCES DANGEREUSES :

des opérations de dépollution d'envergure

Réduire les flux de toxiques de 75 établissements industriels



Réduire les flux de toxiques grâce à 45 opérations collectives



Après le trou d'air de 2015, les aides de l'agence auprès des industriels sont reparties à la hausse. Ce redémarrage ne porte pas tant sur le nombre d'opérations, mais sur des investissements majeurs. Les actions de dépollution dépassant 500 k€ d'aide représentent 44 % du total des aides, contre 12 % en 2015.

Cela se traduit aussi par une année forte en termes de réductions des émissions : **15 T de substances dangereuses, en grande majorité (90 %) des métaux, ne seront ainsi plus déversés dans les rivières ou dans les réseaux d'assainissement.** Une grande partie provenait des anciens échangeurs en laiton de la centrale nucléaire de Cruas (07) désormais remplacés par des tubes en inox (lire p.19). A noter également la réduction des rejets de micropolluants du site Tefal de Rumilly (74), jusqu'alors principal contributeur à l'échelle nationale en octylphénol et principal contributeur du bassin en xylène (données issues de la campagne de recherche sur les substances dangereuses pour l'environnement - RSDE).

Pour autant la dynamique d'opérations sur les cibles prioritaires en matière de réduction des émissions de substances dangereuses (8 sites) n'atteint pas les objectifs

fixés par le programme (11 sites par an). Les suites réglementaires données à la campagne de recherche RSDE attendues à partir de 2017 pourraient redonner un élan aux opérations de dépollution sur ces sites.



Sur le site de Tefal à Rumilly, un traitement en fin de process à la station d'épuration vise l'abattement de 90 % des micropolluants.

Réduction des pollutions dispersées : les démarches collectives toujours porteuses

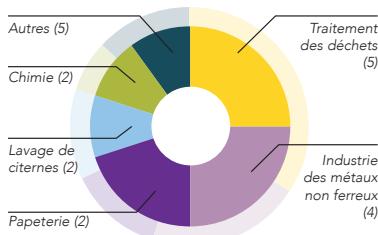
7 nouvelles démarches collectives ont été lancées en 2016 portant à 48 le nombre d'opérations contractualisées depuis le début du 10^e programme « Sauvons l'eau ! », dépassant d'ores et déjà l'objectif fixé pour 2018, fin du 10^e programme.

Signature de deux opérations collectives sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence

En 2016, la Métropole Aix Marseille Provence a lancé deux opérations collectives mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et sur la protection de la santé. Un enjeu déjà bien intégré dans les contrats de milieux existants sur ce territoire : celui de la baie de Marseille et le contrat de rivière de l'Huveaune et de ses affluents. Ces deux opérations viennent compléter le traitement des pollutions des ports démarré en 2014 en ciblant tous les autres secteurs d'activités générant des pollutions toxiques sur Marseille, Gémenos et le pays d'Aubagne.

Un travail prioritaire de mise aux normes des rejets non domestiques sera réalisé sur le système d'assainissement de la station de Marseille. Ce sont 450 entreprises qui ont été ciblées pour faire l'objet d'un diagnostic « eau et déchets » et d'une mise aux normes administrative et technique. Plus de 3,2 M€ d'investissements industriels sont prévus, avec une enveloppe d'aide de 2,2 M€.

Secteurs bénéficiaires sur 2015-2016



Révision des normes européennes sur les rejets industriels : l'agence soutient les investissements

L'appel à projets « émissions industrielles » en lien avec la directive européenne relative aux émissions industrielles a connu un meilleur écho qu'en 2015, avec des projets et de nombreux contacts noués avec les industriels. C'est le signe de la préoccupation grandissante des entreprises quant à l'impact de la Directive sur leurs activités. Fin 2016, 7,3 M€ d'aides ont été versées à 20 entreprises, soit 73 % de l'enveloppe initiale (10 M€). 53 % de ces aides ont porté sur les micropolluants.

POINT DE VUE



Jean-Michel Bertrand,
PDG de Teintures et
impressions de Lyon
(TIL), Villefranche-sur-
Saône (69)

Jean-Michel Bertrand

Investir pour une station de traitement des effluents en propre

Nous sommes ennoblisateurs de tissu, ce qui implique des eaux de process et de lavage. Or la Communauté d'agglomération nous a demandé de ne plus rejeter ces dernières dans sa station de traitement des eaux usées, car les nôtres contiennent des substances chimiques et des métaux polluants pour la Saône, surtout depuis que nous avons modernisé notre technologie d'impression. Nous avons donc lancé des études pour créer, d'ici à l'été 2018, notre propre station de traitement. Elle sera équipée d'une solution qui va notamment nous permettre de réduire nos rejets d'azote jusqu'au seuil réglementaire. Après un temps d'acceptation de cette contrainte d'investir 3 M€ pour réduire la présence de polluants qui sont, pour certains, dans les tissus que nous recevons, nous avons été vraiment satisfaits de l'accompagnement constructif de l'agence de l'eau : non seulement sa subvention de 50 % du montant rend clairement le projet faisable, mais elle nous a aussi donné les directives pour atteindre les objectifs réglementaires.

Chiffres

20,7 M€

d'aides ont été accordées à la lutte contre les pollutions industrielles en 2016 pour 436 opérations. Un montant en forte hausse par rapport à 2015 (12,4 M€), sans revenir aux très fortes consommations de début de programme (32 M€ d'aides en 2013, 28 M€ en 2014).

78 % des aides

consacrées à la réduction des toxiques, une priorité du 10^e programme « Sauvons l'eau ! ».

Plus d'un tiers des aides (7,8 M€)

attribué dans le cadre des opérations collectives, grâce notamment à la signature de 7 nouveaux contrats.

2^E PLAN RHÔNE : bon démarrage en faveur de la qualité, de la ressource en eau et de la biodiversité du fleuve

100 % de l'axe Rhône-Saône en bon état d'ici 2027 et 60 % dès 2021, selon le Sdage 2016-2021. C'est l'ambition pour le volet environnemental du Plan Rhône-Saône, piloté et animé par l'agence de l'eau. Pour l'atteindre, l'agence consacre aux projets pour le fleuve une enveloppe de 49 M€ sur les 5 ans du 2^e plan Rhône (2015-2020), auxquels s'ajoutent 6,5 M€ d'aides européennes pour la préservation et la restauration des zones humides et l'amélioration des connaissances pour la gestion du fleuve.

Les actions clés du programme de restauration écologique de l'axe Rhône sont d'améliorer le passage des barrages par les poissons, spécialement les poissons migrateurs, de restaurer d'anciens bras du fleuve et d'élargir le lit du fleuve pour diversifier les habitats aquatiques. Enfin, la réduction des flux de micropolluants toxiques reste un enjeu fort sur le fleuve.

2016, une année riche en travaux

- > Rétablissement de la continuité piscicole sur 2 ouvrages essentiels à la reconquête du Rhône (le Pouzin et Sauveterre) : **ce sont bientôt 187 km qui seront réouverts aux poissons depuis la mer.**
- > Nouveau cycle de travaux avec la restauration hydromorphologique de la lône de Jonage, l'élargissement du lit sur les Rhône de Péage de Roussillon et Donzère Mondragon. Ce seront bientôt 6 km supplémentaires de fleuve qui seront restaurés, s'ajoutant aux 30 km déjà réalisés.

Lutter contre les toxiques et restaurer les zones humides : 2 stratégies à l'échelle de l'axe Rhône-Saône

Issue d'une large concertation avec les partenaires du Plan Rhône-Saône et les gestionnaires des milieux naturels, la stratégie zones humides vise à garantir une action collective efficace pour reconquérir le fonctionnement de ces milieux naturels à la fois essentiels et vulnérables. Elle définit les priorités et une logique d'action partagées afin de mettre en cohérence les politiques des différents partenaires et d'optimiser l'utilisation des aides européennes. Elle doit permettre d'atteindre l'**objectif de restauration ou acquisition de 400 hectares de zones humides d'ici 2020 sur le Rhône et la Saône.**



Un nouveau type de travaux sur le Rhône, le programme de réactivation des marges alluviales

Des travaux d'élargissement du Rhône basés sur la force du fleuve en crue, ont été conduits en 2016 à l'île des Graviers sur le Vieux Rhône de Péage de Roussillon. Ces travaux de remobilisation des marges alluviales au fil des crues par « activation » de l'érosion latérale constituent un nouveau type de travaux qui se déclineront sur le fleuve d'ici 2021 après les premières expérimentations menées en 2009. Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Compagnie Nationale du Rhône devraient permettre au Rhône de remobiliser les sédiments piégés sur ses marges et de redessiner au fil des crues une morphologie plus diversifiée. L'agence les finance à hauteur de 50 %.

Réduction de 80 % des émissions en Cuivre et Zinc à la centrale EDF de Cruas-Meysse

Electricité de France remplace des tubes en laiton des condenseurs qui assurent le refroidissement des quatre réacteurs par des tubes en inox à la centrale nucléaire de Cruas (07). L'usure normale des tubes en laiton émettait 11,3 tonnes de cuivre et 5,4 tonnes de zinc par an, faisant d'EDF l'émetteur principal de ces substances sur le fleuve. Anticiper leur remplacement par de l'inox (acier inoxydable) permettra d'éviter dix années d'émission dans le Rhône. L'agence a attribué une aide de 2,7 M€, programmée dans l'accord cadre EDF-Agence de l'eau sur l'axe Rhône.

Restauration de la zone humide en forêt domaniale de Chautagne, un projet d'envergure mobilisant des fonds européens plan Rhône

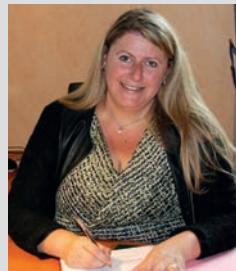
Entre le Rhône et le lac du Bourget, le marais de Chautagne - 10 000 ans d'histoire, 2100 hectares, la plus grande zone humide de Savoie - regagne du terrain sur ses parcelles asséchées au XX^e siècle. Ce site est prioritaire au niveau régional et à l'échelle de l'axe Rhône. Deux projets exceptionnels portés par le CEN de Savoie et l'ONF vont permettre de réhydrater 160 hectares du marais d'ici à 5 ans. Il s'agit de combler des dizaines de kilomètres de drains pour ralentir les écoulements, de créer des mares et de diversifier les essences d'arbres afin de recréer de la biodiversité. Ce projet est soutenu par l'agence de l'eau et le POPFEDER.



Marielle Figuet

Un projet d'envergure aux îles du Rhône

En 2015, la mairie de Châteauneuf-du-Rhône a lancé une importante étude afin de mettre en marche le projet de halte nature des îles du Rhône. Financée à hauteur de 30 % par l'agence de l'eau, cette étude finalisée au printemps 2017 a pour but de dresser un état des lieux de cette zone de 200 hectares aux nombreuses richesses naturelles et à fort potentiel d'attractivité. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Rhône. A ce titre, il prend en compte tous ses grands axes – à savoir le tourisme, la biodiversité et la qualité de l'eau ainsi que la navigation – et mobilise de nombreux acteurs locaux (communes de la Drôme et de l'Ardèche, associations, institutions, entreprises...). Déployé sur 15 ans, il a pour objectif de concilier les enjeux de restauration écologique du site, qui comprend îônes, zones humides et une zone Natura 2000, le développement touristique du site et la réappropriation du fleuve par les habitants grâce à de nombreux usages. Pêche, jeux d'eau, hébergements insolites, accueil pédagogique, pontons... et autres aménagements vont peu à peu voir le jour. Ce site aux multiples facettes sera accessible par le Rhône, la route et à vélo par la ViaRhôna.



Marielle Figuet,
maire de Châteauneuf-du-Rhône et vice-présidente
de Montélimar
Agglomération (26)

Chiffres

30 % d'engagement des projets en 2 ans, un bon rythme

Connaissance



Réduction des pollutions



Gestion quantitative de la ressource



Continuité écologique



Restauration des milieux humides



Restauration hydromorphologique



programmation réalisée

objectif

avancement de la programmation (M€)
du volet environnemental du Plan Rhône-Saône, piloté par l'agence de l'eau.

DYNAMISME DE LA CORSE

pour les sujets novateurs et les nouvelles compétences

Les opérations de lutte contre les pollutions consomment la plus grande part des aides de l'agence avec un montant encore jamais atteint de 8 M€, soit 10 % de plus que l'année record de 2015. La plupart des opérations retenues bénéficient d'aides complémentaires de l'ONEMA gérées par l'agence de l'eau dans le cadre du Programme exceptionnel d'Investissements de l'Etat en Corse, pour un montant total de 7 M€. En tête, les opérations de réduction des pollutions pluviales, objectif prioritaire du programme, sont nombreuses. Les travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement de Porto Vecchio permettent notamment de contribuer au bon état du fleuve Stabiacciu et du Golfe de Porto Vecchio.

Intérêt pour la réutilisation des eaux usées traitées

Plusieurs collectivités de Corse ont été retenues en 2016 dans le cadre de l'appel à projets pour la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) afin de mettre en place des pilotes de traitement, notamment les communes rurales de Lama et Urtaca en Haute-Corse.

En marche vers les démarches novatrices, les collectivités de Corse ont aussi répondu à l'appel à projets lancé par l'agence pour la nouvelle compétence GEMAPI, en particulier la Communauté d'agglomération du pays Ajaccien et la Communauté de communes du Prunelli (lire page ci-contre).

Enfin, 5 M€ ont été consacrés à la gestion de la ressource et à la mise à niveau des réseaux d'eau potable ; les projets de mobilisation de forages par la commune de Manso devraient permettre d'envisager l'abandon d'une prise en rivière sur le Fango, alors que la commune d'Ota met en œuvre un projet de substitution aux 3 captages situés sur des affluents du Porto.



En 2016, 2 collectivités littorales situées aux extrémités de l'île, Bonifacio et Saint Florent, ont investi pour participer à la restauration du milieu marin en mettant en place des nurseries artificielles dans les ports. Celles-ci améliorent le taux de survie des larves et juvéniles de poisson et contribuent à l'accroissement des populations adultes dans des zones endommagées par les aménagements.

POINTS DE VUE



Jean-Jacques Ferrara,
président de la
Communauté
d'agglomération du Pays
Ajaccien (Capa)

Jean-Jacques Ferrara

Le programme d'actions pluriannuel pour la Gravona et ses affluents a été finalisé en 2016. Il porte notamment sur la remise en état et la restauration des berges, l'entretien de la ripisylve, la renaturation et prévention du risque d'inondation, le suivi de la qualité de l'eau... Notre volonté est d'aboutir à une gestion globale et cohérente du grand cycle de l'eau avec l'ensemble des territoires et des acteurs du bassin versant Gravona, Prunelli, Golfe d'Ajaccio et de Lava. L'agence de l'eau a apporté une vision stratégique et a accompagné le processus technique et de concertation ; son soutien financier à hauteur de 80 % des actions va faciliter leur mise en œuvre.

Chiffres

13 M€

c'est le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau en 2016 pour des projets en Corse.

Concilier gestion des rivières et prévention des inondations sur le bassin versant « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava »



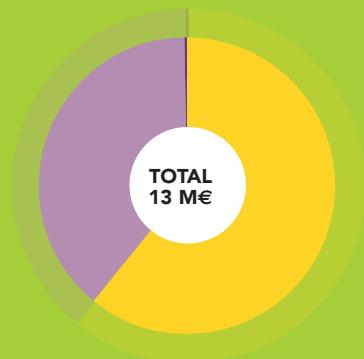
Rivière Prunelli

Antoine Ottavi

Dès 2011, une étude cofinancée par l'agence de l'eau et le Département a été lancée afin d'examiner les problématiques liées au Prunelli et ses affluents. En effet, la forme et le lit de ce fleuve côtier sont modifiés du fait de la présence du barrage hydro-électrique de Tolla, sans compter que l'accumulation des sédiments et la présence de nombreux embâcles augmentent le risque d'inondation. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien et avons été retenus dans le cadre de l'appel à projets de 2015 de l'agence de l'eau visant à accompagner la prise de compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. L'objectif est de restaurer les berges pour valoriser le Prunelli et ainsi tenter de limiter l'impact des crues.



Antoine Ottavi,
ancien président de
l'ex-Communauté de
communes de la vallée
du Prunelli



- Lutte contre les pollutions (61 %)
- Eau potable, gestion et protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques (39 %)
- Connaissance, communication (0,1 %)



Pozzi, Monte Renoso

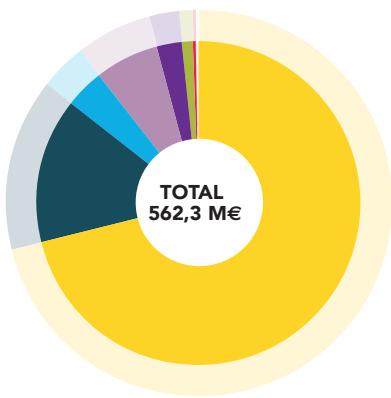
LES REDEVANCES



Le lac de St Guérin dans le Beaufortain (73)

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée

Recettes émises en 2016 (en M€)



- 400,5 M€**
Pollution, collecte domestiques et assimilés
- 81 M€**
Prélèvement eau potable
- 21,8 M€**
Pollution et collecte non domestiques
- 36,2 M€**
Prélèvement Industriels
- 15,4 M€**
Pollutions diffuses et élevages
- 4,9 M€**
Prélèvement irrigation
- 2,6 M€**
Redevances diverses : obstacle, stockage, pêche

La justice fiscale reste une priorité intangible de l'agence de l'eau. L'année 2016 est marquée par un niveau élevé de contrôle fiscal et une recherche de nouveaux redevables. 174 contrôles ciblés ont conduit à des redressements fiscaux de 491,2 k€. La recherche de nouveaux redevables a identifié 62 nouveaux interlocuteurs redevables pour un montant cumulé de redevances significatif de 280 k€.

Par ailleurs, 350 contrôles métrologiques ont permis de fiabiliser techniquement les assiettes de redevance et de primes, dont 140 pour les primes pour épuration de collectivités, 164 pour les redevances industrielles et 46 pour les redevances pour prélèvement.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a animé une concertation inter-agences afin de revoir les modalités d'habilitation des organismes pour la réalisation de diagnostics sur site de dispositifs métrologiques utilisés pour le calcul des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution non domestique de l'eau perçues par les agences de l'eau. Cette base technique a permis de définir la procédure à suivre par un organisme pour être habilité par le Préfet coordonnateur de bassin pour la réalisation de tels diagnostics sur site.

Chiffres

562,3 M€

de recettes de redevances en 2016.

52 %

des redevables *ont choisi la télé-déclaration en 2016 contre 44 % en 2015.*

174

contrôles fiscaux

ont été menés à terme en 2016 pour un redressement fiscal de 491,2 k€.

Modernisation pour la déclaration des industriels soumis au suivi régulier des rejets

Les industriels n'auront plus à déclarer deux fois les données de leur autosurveillance car les données déclarées sur le portail GIDAF (pour Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente) sont désormais accessibles à la fois à l'inspection des installations classées et aux agences de l'eau.

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 2826 collectivités sont concernées pour 4532 réseaux d'eau potable.

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 89 % des déclarations, mais insuffisante pour 473 réseaux (contre 560 en 2015). Pour ces derniers, leur redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour un montant de majoration total de 1 M€.

Parmi les 4140 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1407 ont un rendement insuffisant dont 661 sans plan d'action, donc considérés comme non conformes.

Au final en 2016, 75 % des réseaux sont conformes aux exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable contre 68 % en 2015.

Vote des baisses de taux pour les redevances

L'agence de l'eau est une mutuelle au service des usagers de l'eau et des collectivités. En mutualisant les ressources financières des usagers de l'eau et en les affectant à un programme d'intervention concerté et cohérent sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, le dispositif de l'agence permet de lisser le prix de l'eau à l'échelle des bassins et d'éviter des hausses isolées non coordonnées, sources d'inégalités pour les usagers.

Le programme « Sauvons l'eau ! » (2013-2018) de l'agence a rééquilibré les contributions des redevables pour viser la justice fiscale et l'efficacité environnementale. Toutefois au vu des premières années de réalisation du programme, les instances de gouvernance de l'agence de l'eau ont décidé de revoir les taux de redevances afin de contenir au mieux le niveau de pression fiscale exercée sur les différents usagers de l'eau du bassin.

POINT DE VUE



Alain Matheron,
président de la
communauté de
communes du Diois
et maire de Lus-la-
Croix-Haute

Alain Matheron

Un contrat de progrès gagnant-gagnant

Après avoir instauré un dialogue constructif avec l'agence de l'eau, la communauté des communes du Diois et la grande majorité des 51 communes la composant ont signé fin 2016 un contrat de progrès. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la connaissance et la performance des réseaux d'eau potable. En effet, notre territoire très rural, dont la densité moyenne est de 9 habitants au km², dispose de ressources très disparates. Quant à la réglementation, notamment en ce qui concerne les nouvelles obligations sur le comptage des prélèvements, elle est parfois complexe à appliquer. Pour effectuer un état des lieux, nous avons embauché un ingénieur, dont le poste est subventionné à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau. Cette dernière joue aussi un rôle pédagogique et le Département de la Drôme nous accompagne au niveau technique. Ce plan d'action mis en œuvre sur trois ans vise à mieux gérer les réseaux, donc à limiter les pénalités de redevance et à économiser l'eau. Ce travail prépare également la prise de compétence sur l'eau de notre communauté de communes en 2020, dans le cadre de la loi NOTRe.

Les principales modifications :

- Ramener les taux de redevances pour les années 2017 et 2018 aux taux de l'année 2015, à l'exception de la redevance sur les substances dangereuses ;
- Baisser le taux de la redevance « hydroélectricité » sur la période 2017-2018 de 1,2 à 1,1 € / Mm³/ m de chute ;
- Rééquilibrer les taux de redevance prélèvement entre irrigation gravitaire et non-gravitaire, au bénéfice de l'irrigation non-gravitaire de manière à inciter aux pratiques d'irrigation plus économies en eau ;
- Augmenter les taux de redevances pour les rejets au large (concerne spécifiquement Altéo Gardanne) pour porter le taux « matières en suspension » au plafond légal en 2017 et le taux « toxicité aiguë » à 50 % du taux plafond légal en 2017 et à 75 % du taux plafond en 2018 ;
- Mettre à jour les zonages pour majoration de la redevance prélèvement afin de les mettre en cohérence avec les territoires identifiés comme déficitaires dans les nouveaux SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse.

LA GOUVERNANCE LOCALE



Vallée de la Durance

LE SAGE : la gestion concertée par bassin versant

Le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un plan. Il identifie les priorités pour atteindre le bon état des eaux. C'est une gouvernance. Sa commission locale de l'eau rassemble élus, usagers (acteurs économiques, associations), ce qui donne une assise forte à ses décisions. C'est un outil juridiquement opposable. L'Etat contrôlera que ses prescriptions soient respectées par l'urbanisme (SCOT, PLU) ou pour tous les projets ayant un impact sur l'eau.

Quand une collectivité se lance dans un SAGE, l'agence apporte son soutien technique et finance jusqu'à 80 % un poste de chargé de mission et les études de diagnostic. Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 a identifié 3 nouveaux territoires prioritaires pour la mise en place d'un SAGE (la Durance, l'Argens et l'ouest lyonnais) et 2 territoires pour lesquels les SAGE en cours doivent aboutir au plus tard fin 2018 (nappes du Roussillon, Bièvres-Liers-Valloire). Sur chacun de ces territoires, des actions ont été menées en 2016 avec les acteurs concernés pour répondre aux objectifs du SDAGE. SAGE et contrats de milieux couvrent près de 85 % du bassin Rhône-Méditerranée. Ce nombre important atteste de la mobilisation des acteurs locaux pour l'eau et les milieux aquatiques.

POINT DE VUE



Yves Wigt,
Président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) – Établissement public territorial de bassin (EPTB) Durance

Yves Wigt

Une nouvelle gouvernance pour se projeter dans l'avenir

Depuis la labéllisation du SMAVD comme EPTB du bassin de la Durance en 2010, nous avons travaillé, mon prédécesseur Daniel Conte puis moi-même, à la mise en œuvre d'une gouvernance des problématiques de l'eau à l'échelle du bassin versant. Les enjeux sont importants : notre rivière constitue la principale ressource en eau de la région pour satisfaire les besoins de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et d'eau potable pour près de trois millions d'habitants. Pour cela, nous avons pris le temps de rencontrer les différents acteurs du bassin, notamment les gestionnaires des différentes rivières affluentes de la Durance, ce qui a permis de les rassembler au sein du comité Plénier, véritable assemblée du bassin de la Durance. Celui-ci a permis d'inaugurer la nouvelle gouvernance pour laquelle nous avons souhaité redonner toute sa place aux élus locaux aux côtés de l'Etat, de l'agence de l'eau et des usagers de l'eau. L'élaboration d'un Sage constituera le bon outil pour accompagner une vision stratégique à long terme et permettra de définir des règles partagées de gestion quantitative de l'eau entre les différents usages. Nous allons poursuivre ce travail en 2017 en lien avec l'agence de l'eau qui nous apporte son soutien financier tant pour la réalisation des études préalables que pour aider le SMAVD à se doter de moyens humains à la hauteur de notre ambition commune.

Chiffres

40 SAGE

sont en cours dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. La concertation qui y est menée permet d'apaiser les conflits d'usage de l'eau et engage les différents acteurs du territoire sur des règles et des pratiques de gestion des milieux et de la ressource en eau. Elle produit un effet d'entraînement sur les investissements pour protéger l'eau.

2 nouveaux SAGE

ont été révisés en 2016 : les SAGE Gardons et basse vallée du Var.

SAGE et contrats de milieux

(Janvier 2017)

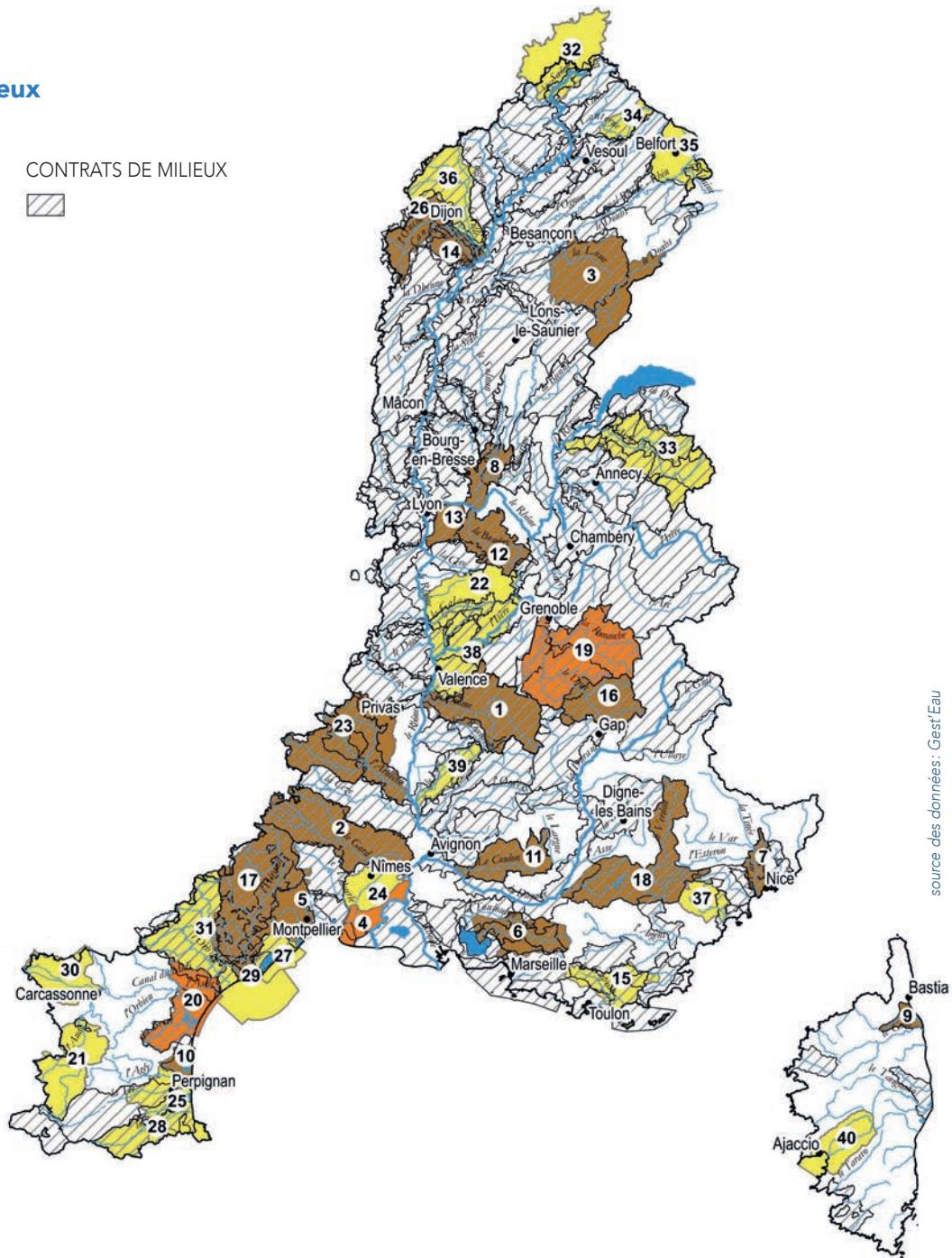
SAGE

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)

CONTRATS DE MILIEUX



1. Drôme
2. Gardons
3. Haut Doubs - Haute Loue
4. Camargue Gardoise
5. Lez Mosson Etangs Palavasiens
6. Arc Provençal
7. Basse vallée du Var
8. Basse vallée de l'Ain
9. Etang de Biguglia
10. Etang Salse-Leucate
11. Calavon
12. Bourbre
13. Nappe de l'est lyonnais
14. Vouge
15. Gapeau*
16. Haut Drac
17. Hérault
18. Verdon
19. Drac Romanche
20. Basse vallée de l'Aude
21. Haute vallée de l'Aude
22. Bièvre Valloire*
23. Ardèche
24. Vistre-Vistrenque
25. Nappes de la plaine du Roussillon*
26. Ouche*
27. Etang de Thau
28. Tech-Albères
29. Nappe de l'Astien
30. Fresquel*
31. Orb-Libron*
32. Grès du trias inférieur*
33. Arve*
34. Nappe du Breuchin*
35. Allan*
36. Tille*
37. Siagne*
38. Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
39. Lez
40. Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio



source des données: Gest'Eau

* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



L'AGENCE DE L'EAU, principal bailleur de l'action extérieure des collectivités

En 2016, le montant d'aides de l'agence de 4,5 M€ pour des projets solidaires d'accès à l'eau et d'assainissement n'avait encore jamais été atteint. Pour autant, le nombre de projets soutenus est inférieur aux années précédentes. Cela traduit la volonté de l'agence de privilégier l'accompagnement de projets transversaux (eau, assainissement, sensibilisation à l'hygiène, etc.), structurants (gouvernance, tarification, etc.) et s'inscrivant dans la durée. La majorité des projets reste concentrée sur le continent africain.

Partenariats et missions d'expertise sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Sur le plan institutionnel, l'agence confirme sa position privilégiée sur le bassin méditerranéen et structure son projet d'actions vers le bassin du fleuve Nil. Sa présence se pérennise également sur ses territoires cibles : le Bassin du Mono au Togo/ Bénin, avec la mise en place d'une autorité transfrontalière de bassin, et Madagascar, avec en perspective, les assises de la coopération programmées en 2017.

Le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique s'exporte !

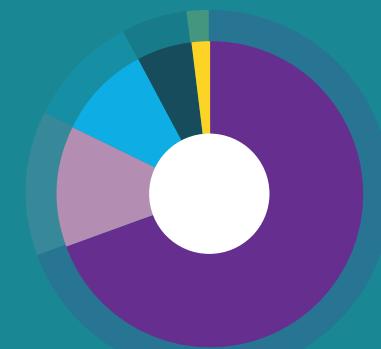
Comment vivre avec moins d'eau ? Une préoccupation à l'ordre du jour de nombreux échanges entre l'agence de l'eau et les pays du bassin méditerranéen. Par sa construction, ses solutions concrètes et sa stratégie de priorisation des actions à mettre en place, le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée suscite un fort intérêt à l'international. En 2016, l'agence a pu le présenter lors du dialogue 5+5 à Marseille organisé avec 5 pays des rives sud de la Méditerranée et 5 pays des rives nord, à Marrakech pour la COP 22 sur le pavillon France, lors des rencontres Euromed à Nice, à l'occasion d'une mission en Palestine, mais aussi lors de l'Euro-RIOB organisé à Lourdes.

Chiffres

68 projets solidaires soutenus par l'agence en 2016
(78 en 2015).

4,5 M€
d'aides accordées en 2016.

Répartition par zone géographique des projets financés par l'agence de l'eau en 2016



■	Afrique Subsaharienne (70 %)
■	Océan indien (13 %)
■	Asie (10 %)
■	Afrique du Nord (6 %)
■	Europe (2 %)



Rencontres sur les rives du Mono au Togo pour travailler à la mise en place d'une autorité transfrontalière avec le Bénin.

La loi Oudin-Santini : un effet booster

La coopération décentralisée est juridiquement encadrée par les lois de décentralisation de 1992 et la loi Thiolière de 2007. Depuis 2005, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la loi Oudin-Santini complète ces dispositions. Elle autorise les collectivités, les EPCI et les agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % des recettes de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale dans ce même secteur.



Construction de latrines à Madagascar

**2,4 milliards
de personnes
manquent d'un
assainissement
adéquat, c'est
1 humain sur 3⁽¹⁾**

Pourtant dans la plupart des cas, les répercussions des dépenses de coopération décentralisée sur le budget des communes ou sur les factures d'eau de nos concitoyens sont infimes. Le ratio moyen se situe entre 1 et 2 euros par habitant et par an.

POINT DE VUE

René Revol,
vice-président
de Montpellier
Méditerranée
Métropole,
président délégué
de la commission
Service public
de l'eau et de
l'assainissement,
maire de Grabels
(34)



René Revol

Des projets solidaires pour faciliter l'accès à l'eau

Montpellier Méditerranée Métropole a multiplié l'an dernier les projets de coopération internationale autour de la gestion de l'eau. Une dynamique s'est enclenchée avec l'agence de l'eau, principal cofinanceur de ces opérations au côté de la collectivité, dans le cadre d'une convention, ainsi qu'avec des associations locales. Nous sommes encore loin de consacrer les 1 % de notre budget eau et assainissement au financement d'actions de coopération internationale dans ces secteurs. Mais, c'est une première pierre. Cette solidarité envers des humains en difficulté s'est concentrée en 2016 en Afrique où cinq actions ont été conduites. Par exemple, les habitants du village d'Abalak au Niger ont bénéficié d'aides pour s'équiper d'un forage plus profond et étendre le réseau de distribution ; la population de Fouzan au Burkina-Fasso dispose aujourd'hui de latrines familiales et de systèmes de filtrage d'eau... Autant d'actions qui viennent en aide à des peuples confrontés à des phénomènes climatiques, économiques et politiques. Pour 2017, nos projets vont en Inde, au Liban et à Haïti.

(1) Source : OMS, 2015

LA CONNAISSANCE



Héron cendré au bord du lac d'Aiguebelette

COMPRENDRE LES FACTEURS de résilience des cours d'eau face aux changements globaux

Dérèglement climatique, pression démographique et touristique... Les cours d'eau, déjà aujourd'hui très aménagés, seront soumis à des étiages et des crues qui s'annoncent de plus en plus sévères dans les prochaines décennies.

L'agence de l'eau a organisé, le 6 décembre 2016, une journée « eau et connaissance » sur les facteurs qui déterminent la capacité des cours d'eau à faire face aux changements globaux. La sauvegarde ou la restauration de corridors boisés ou de poches d'eau froide, le maintien des formes diversifiées et dynamiques des rivières grâce à la connaissance et la gestion du transport des sédiments sont autant de pistes d'action pour favoriser cette résilience. Cette journée a permis de mettre en évidence deux sujets, encore peu abordés

il y a une dizaine d'années dans les travaux de recherche sur le fonctionnement et la viabilité des cours d'eau : l'intermittence des cours d'eau d'une part, une situation qui va croissant tant sur le plan géographique que temporel, et les relations entre des descripteurs de la morphologie fluviale et la température de l'eau. Les outils techniques progressent également pour mesurer le transport solide et mieux comprendre le fonctionnement hydromorphologique. Enfin l'intervention des sciences économiques et sociales dans l'analyse de la résilience des cours d'eau paraît fondamentale pour sortir d'une approche comptable des fonctionnalités des cours d'eau mais aussi pour motiver la concertation autour de projets de territoires.

3 parutions majeures pour la gestion des milieux aquatiques



Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau

Ce rapport présente un état très complet de la connaissance sur le fonctionnement, l'aménagement des cours d'eau et leur restauration physique. Des retours d'expériences internationaux, français et spécifiques au bassin Rhône-Méditerranée illustrent les propos. Réalisé par l'agence avec l'appui du secrétariat technique de bassin et du conseil scientifique du comité de bassin, il constitue un document ressource dans lequel les acteurs de la politique de l'eau peuvent puiser pour construire et communiquer sur les projets de restauration physique des cours d'eau du bassin.

Retrouvez ces publications sur www.eaurmc.fr (rubrique Espace d'information > guides acteurs de l'eau)

Pour une nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI - Tome 2 : Exemples de restauration

Ce tome 2 présente 20 projets lauréats de l'appel à projet GEMAPI mettant à profit les synergies entre la restauration des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, ils constituent un premier réseau de sites de référence. Il complète le Tome 1 consacré aux 3 principes : laisser plus d'espace à la rivière, ralentir les écoulements de la rivière et gérer l'eau par bassin versant.

Zones humides, zones utiles, restaurons leur fonctionnement !

Ce fascicule, destiné aux élus et gestionnaires, détaille 7 idées clefs pour intégrer la reconquête du bon fonctionnement des zones humides dans la gestion des territoires.



Démarches participatives ou « Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ? »

L'agence a publié un guide sur les démarches participatives composé de deux carnets : un carnet théorique qui décrypte les concepts et mécanismes de la gestion participative de l'eau, et un carnet méthodologique et pratique qui retrace les expériences de quatre Parcs Naturels Régionaux. Ce guide présente les différentes modalités de participation, détaille plusieurs retours d'expériences, et propose des fiches outils qui décrivent précisément comment se déroule l'animation d'une séquence participative. Un outil pour répondre aux préoccupations opérationnelles des chargés de mission.

A retrouver sur www.eaurmc.fr (rubrique Espace d'information > guides acteurs de l'eau)

Du nouveau sur l'appli Qualité rivière > Quels poissons peuplent ma rivière ?

L'application « Qualité rivière », qui permet de connaître la santé des rivières en France, a évolué en 2016 intégrant une nouvelle donnée sur les poissons. Des plus communes aux plus menacées, une centaine d'espèces de poissons de nos rivières sont recensées.



Le coralligène en 3D. Pour la 1^{ère} fois le coralligène des côtes françaises continentales et corses est cartographié en 3D. 2932 ha, situés entre 30 et 100 mètres. Cette cartographie, réalisée par le bureau d'études Andromède océanologie, avec le soutien de l'agence, complète notre connaissance sur cet écosystème et confirme sa bonne santé.

* Ces données sont issues du rapport 2016 de l'agence de l'eau sur l'état des eaux, à retrouver sur www.eaurmc.fr (rubrique Espace d'information > brochure d'information)

Chiffres*

Etat des eaux : en progrès depuis 25 ans

Sur le bassin Rhône-Méditerranée

52 % des rivières en bon ou en très bon état (86 % en Corse).

82 % des nappes sont en bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée et 100 % en Corse.

Les causes de dégradation :

40 % des rivières souffrent d'un excès de prélèvement d'eau.

50 % des rivières sont trop artificialisées et 50 % sont cloisonnées par plus de 20000 barrages et seuils.

150 pesticides différents sont retrouvés chaque année dans les rivières.

LES ÉQUIPES DE L'AGENCE



RÉORGANISATION :

s'adapter pour gagner en productivité

Le schéma prévisionnel des effectifs, des emplois et des compétences (SPEEC) vise à accompagner la réduction des effectifs demandée par les lois de finances depuis 2012. Il a notamment abouti courant 2016 à l'établissement, par entité, d'un organigramme cible à échéance fin 2018, intégrant les réductions d'effectifs, tout en définissant l'organisation la plus adaptée aux évolutions de missions. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu notamment la réorganisation de la délégation de Marseille, grâce à un travail de concertation. Les travaux du SPEEC se poursuivent en parallèle pour gagner en productivité, sans placer les agents en situation de risques psycho-sociaux.

Se doter d'outils informatiques performants

Dès 2014, l'agence s'est lancée dans un chantier ambitieux visant à fusionner trois applications de gestion des aides, pour aboutir à un outil unique permettant de conserver la sécurité de la chaîne des aides, d'optimiser la saisie, etc. Les agents disposent désormais d'un outil fiable, permettant la traçabilité et la transparence des contrôles. Au total, ce projet aura mobilisé 8 800 heures de travail, 11 mois de développement informatique et 10 mois de tests.

Qualité : des certifications renouvelées

En 2016, l'audit de suivi de certification ISO9001 : 2008 et ISO14001 : 2004 a confirmé la conformité du système de management et de la politique environnementale de l'agence. Désormais mature et faisant l'objet d'un pilotage rigoureux, le système Qualité bénéficie d'une bonne appropriation par les équipes. Des chantiers d'évolution en cours consistent à l'adapter à la version actuelle des normes. L'audit COFRAC a, quant à lui, confirmé l'expertise de l'activité du service « Mesures ».

POINT DE VUE



Florence Abintou,
directrice des
ressources humaines
de l'agence de l'eau

Florence Abintou

Le télétravail, une nouvelle modalité d'exercice du travail

Avec le décret du 11 février 2016, le télétravail a été ouvert aux structures publiques. L'agence s'est alors engagée de façon volontariste dans cette nouvelle modalité d'exercice du travail, convaincue de son intérêt en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et de son intérêt environnemental et économique par la limitation des trajets domicile/travail. Une étroite concertation s'est mise en place avec les représentants du personnel pour aboutir à une mise en œuvre, avec dès janvier 2017, 42 agents qui en bénéficient, répartis dans toutes les entités de l'établissement.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :

358,80

Taux de consommation des ETPT :
358,66 soit **99,96 %**

Budget formation :

(comptes exécutés 2016)

305 565 €

Chiffres ISO 14001

✓ (évolution par rapport à 2015) :

Émissions de CO₂ : **-8,7 %**

(Baisse notable rendue possible notamment grâce au renouvellement du parc automobile).

Consommation de papier

-1 %

(Baisse régulière et continue depuis 2014).

Consommation d'électricité

+2 %

(contrebalancée par une diminution importante de la consommation de gaz, soit -60 %).

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé

L'AGENCE DE L'EAU

Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau !**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

